

**Vous souhaitez recevoir ce
magazine par mail ?**

Envoyez votre demande par
mail à : colloc-42@enedis.fr



« Grâce à Linky, le réseau électrique sera capable
d'absorber le déploiement massif des énergies
renouvelables. »



Installation d'un compteur Linky triphasé à Saint-Etienne.



HORS SERIE SPÉCIAL LINKY

Déploiement dans la Loire: où en est-on ?
Pourquoi un nouveau compteur ?
Démêlons le vrai du faux sur Linky

Point sur le déploiement de Linky



LE DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR COMMUNICANT A DÉBUTÉ EN MAI 2017. ÉCHANGE AVEC AUGUSTIN MONTOUSSÉ, DIRECTEUR ENEDIS DANS LA LOIRE.

Comment se passe le déploiement sur la Loire ?

Plus de 90 000 compteurs Linky ont été posés dans la Loire. Les entreprises de pose (Parrera et My Fowo) en charge du remplacement des compteurs dans le Stéphanois et le Roannais ont embauché et formé localement plus 60 techniciens. A l'occasion d'un nouveau raccordement, ou lors d'interventions, les techniciens d'Enedis remplacent eux aussi les compteurs.

Qu'en est-il du refus de pose du compteur ?

Malgré les divers mouvements de contestations nationaux, le taux de refus dans la Loire reste faible. Plus de 12 millions de familles en France sont désormais équipées d'un compteur Linky et plus de 99% des poses se passent sans problème. Les délais et les coûts du projets sont respectés, ce qui est à saluer pour un projet de cette envergure.

Le refus est souvent lié à une mauvaise connaissance du compteur Linky, entretenue par des propos inexacts diffusés sur le Net. La très large majorité des clients accepte la pose après réponse à leurs questions ou échange avec le technicien.

Justement comment répondre aux fausses rumeurs ?

Comme tout projet d'envergure, le déploiement Linky est victime de déformation et d'informations amplifiées et véhiculées sur le Net. Au delà des rumeurs farfelues, certains propos de leaders anti Linky s'apparentent à de la diffamation et sont fermement condamnés par Enedis.

Comment répondre aux courriers de refus de pose reçus en mairies ?

Votre interlocuteur privilégié (page 4) est à votre disposition pour vous aider à répondre.

En cas de question, vers qui les clients peuvent se tourner ?

Il y a beaucoup d'informations sur le site Enedis.fr, et,

- Pour plus d'informations : www.compteur-linky.com
- Pour toute question technique, contactez le numéro vert 0 800 054 659 Service & appel gratuits
- Pour toutes questions concernant le contrat, contactez le fournisseur
- Aussi sur Twitter : [@enedis_client](https://twitter.com/enedis_client) ou [@CompteurLinky](https://twitter.com/CompteurLinky)



90 000

C'est le nombre de compteurs Linky posés dans la Loire en juin 2018.

Comment aider les communes à renseigner les administrés ?

Enedis a mis en place des dispositifs d'accompagnement portés par les interlocuteurs Enedis dans la Loire.

Depuis mai 2017, chaque mairie peut profiter de :

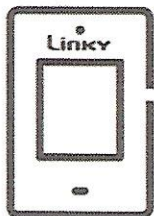
- Une présentation Linky à destination des conseillers municipaux (30 min à 1h)
- Une formation de 1h sur Linky pour répondre aux questions des administrés pour le personnel municipal en lien avec le public
- Une présentation du déploiement sur votre commune à votre service technique.
- Des dépliants livrés en mairie, pour tout savoir sur Linky et répondre aux questions pratiques.
- Des articles ou photos pour renseigner vos administrés sur votre site web ou bulletin municipal.
- Tout autre dispositif à convenir avec vous, en lien par exemple avec les bailleurs, les associations engagées dans la Transition énergétique, les centres sociaux, CCAS...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le site www.compteur-linky.com a été créé pour répondre à toutes les questions sur le compteur communicant.



Découvrez votre espace client Linky :
espace-client-particuliers.enedis.fr



Vos questions

sur le compteur communicant

Le compteur Linky disjoncte-t-il plus que l'installation actuelle ?

Le compteur Linky ne disjoncte pas davantage qu'avant. Il a la même sensibilité aux dépassements de puissance que l'installation antérieure, à condition que le réglage de celle-ci fut conforme à la puissance souscrite au contrat. En cas de dépassement de puissance, normalement l'installation électrique disjoncte. Des dépassements répétés peuvent nécessiter une augmentation de puissance à demander au fournisseur d'énergie.



Ma facture va-t-elle changer avec le compteur Linky ?

Le compteur Linky mesure la consommation d'électricité de la même manière que les compteurs d'avant. La facture sera donc comparable à celle émise avant l'installation d'un compteur Linky. Les fournisseurs d'électricité commencent toutefois à proposer des offres optionnelles spécifiques.

Comment est-ce que le compteur communique ?

Le compteur nouvelle génération utilise le CPL (courant porteur en ligne : impulsion sur le réseau électrique). Enedis utilise cette technologie depuis 50 ans notamment pour le passage heures pleines/heures creuses. Le compteur ne communique pas par ondes radio/radiofréquence et n'installe pas d'antennes relais. L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) a montré que le champ émis par le compteur était 100 fois inférieur aux normes autorisées.

Il y a eu des rumeurs sur des incendies ...

Les nouveaux compteurs communicants ne prennent pas feu. À ce jour, Enedis n'a constaté aucun départ de feu lié à un défaut du compteur. Toutes les analyses réalisées lors d'incidents d'origine électrique, survenus dans des habitations équipées d'un compteur Linky, l'ont démontré formellement. Le compteur communicant a été testé en laboratoire, ainsi que chez les constructeurs, dans des conditions extrêmes (chaud, froid, pluie, ...). Il respecte des normes techniques élevées. Il est donc parfaitement établi qu'un compteur communicant ne peut prendre feu par lui-même.

Linky est-il obligatoire ?

Le déploiement de Linky est une obligation légale, inscrite au code de l'énergie. Dans le cadre de sa mission de service public, Enedis est tenue d'assurer le renouvellement des compteurs. Les compteurs sont la propriété de la collectivité qui en confie à Enedis l'exploitation à travers le contrat de concession. Juridiquement, les communes n'ont pas compétence pour délibérer concernant les compteurs sur leur territoire. Nos voisins européens déploient eux aussi des compteurs communicants.

En cas d'impayés, quelle est la procédure avec un compteur communicant ?

L'arrivée des compteurs ne modifie en rien les procédures actuelles pour les personnes rencontrant des difficultés pour régler leurs factures d'électricité (situation d'impayés). Aujourd'hui, comme hier, Enedis réalise l'acte de coupure d'électricité uniquement sur demande des fournisseurs d'électricité et cela fait systématiquement l'objet d'un déplacement préalable d'un technicien d'Enedis ou à Saint-Etienne d'un médiateur du PIMMS.



Pourquoi Linky est-il dit communicant ?

Le compteur Linky est dit « communicant » car il permet notamment la relève automatique de la consommation d'électricité en utilisant la technologie du Courant Porteur en Ligne (CPL). Plus de 700 millions de compteurs communicants sont actuellement installés dans le monde, ce nombre devrait atteindre 1,5 milliard en 2021 !

Linky mesure-t-il ma consommation comme mon compteur actuel ?

Comme les compteurs actuels, le compteur Linky mesure la consommation réelle de l'ensemble des appareils électriques (kWh). Un compteur Linky compte exactement la même énergie qu'un ancien compteur. Il mesure simplement la consommation globale d'électricité du foyer en kilowattheures (kWh) et ignore s'il s'agit de la télé, du lave-vaisselle ou du chauffe-eau... Il ne connaît donc ni le détail des consommations de chaque appareil électrique de votre foyer, ni vos informations personnelles (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...).

Comment le système Linky protège-t-il mes données de consommation ?

Les données sont sécurisées. Les données transmises par Linky sont chiffrées, elles sont transportées et stockées au sein d'un système homologué et audité par l'ANSSI (Agence nationale de sécurité des systèmes d'information). Enedis a mis en place un dispositif complet pour anticiper et détecter toute tentative d'intrusion malveillante. **Le système informatique du compteur Linky est audité régulièrement.** Le niveau de sécurité est parmi les plus élevés et correspond aux standards utilisés dans les systèmes bancaires ou l'armée.



Pourquoi remplacer les compteurs ?

Un enjeu pour réussir la transition énergétique

Le compteur communicant améliore la qualité du service rendu. La plupart des opérations pour lesquelles nous avons besoin aujourd'hui de prendre rendez-vous pourront être réalisées à distance sans dérangement (avec un prix d'intervention nettement inférieur) : relevés de la consommation, mise en service lors d'un déménagement, modification de puissance, etc...

Les pannes seront détectées plus rapidement et dureront moins longtemps. De plus, en cas de surtension réseau, **le compteur protégera l'installation intérieure.**

Les facturations pourront être réalisées sur la base de données réelles et non plus estimées comme parfois. De nouvelles offres tarifaires, mieux adaptées aux besoins des consommateurs, comme par exemple des tarifs « heures semaines / heures week-end », pourront être développées par les fournisseurs.

Linky, c'est aussi l'opportunité pour chacun **d'améliorer la connaissance de sa consommation, de pouvoir la maîtriser** et réaliser des économies.

Le réseau électrique que nous connaissons répond aux usages actuels de l'électricité : chauffage, cuisson, eau chaude, lumière. Mais de nouvelles formes de consommation et de production apparaissent. Nous pouvons tous devenir producteurs d'électricité en installant des panneaux solaires sur notre toit ou une éolienne dans notre jardin, et vouloir l'auto-consommer. **Linky en comptant l'électricité dans les deux sens facilite l'autoconsommation individuelle et collective.**

Nous pouvons aussi utiliser un véhicule électrique pour nos déplacements, qu'il faudra recharger : en mode rapide (1 à 2 heures), la puissance nécessaire équivaut à l'appel de puissance électrique d'un immeuble entier ! Les compteurs Linky permettent de piloter intelligemment la charge en fonction des besoins du réseau, voire à terme d'utiliser les batteries des véhicules pour aider le réseau

Progressivement, le réseau évolue pour accompagner cet essor des énergies renouvelables et de la mobilité électrique et l'évolution des modes de consommation, tout en garantissant la sûreté du système électrique et une continuité de l'alimentation. Le compteur communicant est un élément clé de cette modernisation

Sans la nouvelle génération de compteurs, le réseau électrique ne sera pas capable d'accompagner la transition énergétique !

Demain, le compteur communicant permettra aux élus de mieux calibrer leurs projets de construction d'éco-quartier ou d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques. L'intégration des producteurs d'énergie renouvelable français sera facilitée.

Une fois, le déploiement de Linky terminé, les collectivités pourront accéder aux données pertinentes dont elles ont besoin pour définir notamment leurs Plans Climat Air Energie Territoires (PCAET) et leurs Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV). Ces données seront mises à leur disposition de façon agglomérée et dans le respect de l'anonymat des clients.

Avec Linky, les collectivités suivront plus précisément leurs propres consommations électriques et pourront ainsi les maîtriser. Elles pourront consulter les consommations de leurs différents points de livraisons sur leur espace dédié.



Et le coût ?

Le déploiement du compteur communicant n'aura aucun impact sur la facture de chacun. La fourniture du compteur et l'intervention de pose ne seront pas facturées. Le modèle économique du projet est équilibré dans la durée : les gains générés par le compteur compenseront son coût de fabrication et son installation. Enedis assure la totalité du financement de l'investissement nécessaire, estimé à environ 5 milliards d'euros. Le projet a fait l'objet d'un cadre de régulation spécifique, adopté par la Commission de régulation de l'énergie en juillet 2014, qui garantit la neutralité financière du projet pour le consommateur et incite au respect des coûts et des délais.



VOS CONTACTS



Christian Roussat

Ligne directe: 04 77 43 60 42
Mobile: 06 16 44 65 75
christian.roussat@enedis.fr



Corinne Meriaux

Ligne directe : 04 77 23 27 69
Mobile : 06 16 44 76 09
corinne.meriaux@enedis.fr



Philippe Simon

Ligne directe: 04 77 43 60 38
Mobile: 06 16 44 65 83
philippe-jc.simon@enedis.fr

X